

## **CDG Express prend acte de la décision du tribunal administratif de Montreuil**

Communiqué de presse

*A Paris, le 9 novembre 2020*

CDG Express prend acte de la décision du tribunal administratif de Montreuil énoncée le 9 novembre 2020. Celle-ci annule partiellement l'autorisation environnementale du projet CDG Express. Seules les dérogations relatives à la réglementation sur les espèces protégées sont annulées. Aussi, les chantiers non concernés par cette dérogation se poursuivent. Une analyse précise est en cours pour identifier les adaptations nécessaires pour les autres chantiers, les équipes du CDG Express étant très mobilisées sur les questions de biodiversité.

Le CDG Express constitue un atout pour l'attractivité de la région Ile-de-France et répond à la demande des voyageurs internationaux de disposer d'une liaison directe à haut niveau de service, fiable, rapide, confortable et connectée, élevant Paris au standard des grandes villes mondiales.

Reconnu d'utilité publique, CDG Express sert la transformation de l'offre de mobilité sur le territoire francilien : tout en contribuant à la réduction d'émissions de gaz à effet de serre, CDG Express permet de limiter les nuisances atmosphériques et sonores pour les riverains de l'autoroute A1. Il est également complémentaire de l'offre de transport existante : il décharge le RER B des voyageurs aériens, désengorge les voies d'accès routières, réduisant d'autant les nuisances environnementales liées au trafic routier. Par ailleurs, le projet est pleinement pertinent malgré la crise que connaît aujourd'hui le secteur de l'aérien : la reprise du trafic, prévue en 2025, coïncide en effet avec la mise en service du CDG Express.

Enfin, le CDG Express finance également d'importants travaux de renouvellement et de modernisation des voies franciliennes, à hauteur de 537 M€, au bénéfice des transports du quotidien et en particulier du RER B. Il représente aujourd'hui plus de 800 emplois, dont 200 contrats d'insertion.

*Contact GI CDG Express – Karen Levy, directrice de la communication +33 6 31 24 76 62*

### ***A propos***

*Le CDG Express est un projet de liaison ferroviaire directe reliant l'aéroport Paris-Charles de Gaulle à Paris-Gare de l'Est en 20 minutes, à horizon 2025. Le chantier du CDG Express est piloté par CDG Express, le gestionnaire d'infrastructure détenu à parts égales par Groupe ADP, SNCF Réseau et la Caisse de Dépôts. CDG Express représente la force combinée de trois acteurs-experts des mobilités et de l'aménagement du territoire. Concrètement, il a pour mission d'encadrer la conception, la réalisation et la maintenance de l'infrastructure ferroviaire entre Paris et l'aéroport.*